

des Princes &c. Decemb. 1715. 411
est mort prions tous Dieu pour le repos de son ame.
 La priere étant faite le même Roi d'Armes
 cria par trois fois *Vive le Roi Louis XV.* ce
 qui fut suivi des acclamations publiques aux
 fanfares des Trompettes, & tout se termina
 par un grand festin, qu'on donna dans di-
 verses salles de l'Abbaye, tant aux Princes,
 au Clergé, aux Ducs, à tous les Officiers
 des Compagnies, aux Ministres étrangers,
 & à toutes les personnes de distinction qui
 s'y trouverent.

XI. La Charge de Grand Tresorier de
 l'Ordre du St. Esprit, étant vacante par la
 mort de Mr. Chauvelain l'un des Avocats
 Généraux au Parlement de Paris, le Roi en
 a graifié Mr. Crozat, connu de toute l'Eu-
 rope par son merite & par sa grande fortune.
 C'est le même dont Mr. le Comte d'E-
 vreux, fils de Mr. le Duc de Bouillon, épou-
 sa la fille en 1707. mais pour faire un élo-
 ge parfait & non suspect de Mr. Crozat,
 & en même tems donner de l'émulation à
 la Noblesse de France, de s'attacher au Com-
 merce Maritime, il ne faut que lire les let-
 tres Patentés par lesquelles cette Charge a
 été donnée à Mr. Crozat. Voici ce qu'elles
 contiennent.

*Mr. Crozat
 est fait Com-
 mandeur &
 Tresorier de
 l'Ordre du
 St. Esprit.*

L OUIS &c. Le Roi nôtre très honoré Sei-
 gneur & Bisayeul, ayant par son Edit du
 mois d'Août 1669. permis aux Gentilshommes
 d'exercer par eux, ou par personnes interpo-
 sées, le Commerce Maritime, sans déroger à
 la Noblesse, Nous avons vû avec satisfaction,
 que plusieurs s'y sont adonnez pour le bien de
 nôtre Etat; mais entre ceux qui s'y sont distin-
 gués, personne ne la fait avec plus de nobles-
 se;

*Lettres Pa-
 tentes à ce
 sujet.*